



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES ENTREPRISES

A. Extraits de la législation

Art. 7 LEAE – Registre communal et registre cantonal

¹Chaque commune tient un registre des entreprises qui se situent sur son territoire.

²Le département tient un registre des entreprises qui regroupe les données contenues dans les registres communaux des entreprises. Il communique régulièrement ces données à l'Office fédéral de la statistique et aux communes de manière gratuite.

Art. 9 LEAE – Assujettissement

¹Celui qui souhaite exploiter une entreprise de manière permanente est tenu, avant son ouverture, de s'inscrire au registre communal des entreprises du lieu de situation de son exploitation.

²Les succursales, les dépôts, adresses postales et les locaux de vente doivent également faire l'objet d'une inscription au lieu de leur exploitation.

Art. 4 RLEAE – Définition

S'entend par entreprise toute activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, quelle que soit sa forme juridique.

Art. 10 LEAE – Publicité

Le registre est public.

Art. 11 LEAE – Emolument

L'inscription au registre est gratuite. Le canton et/ou la commune perçoivent un émoulement pour la mise à disposition des données.

Art. 10 RLEAE – Emoluments pour l'élaboration de listes d'entreprises

¹Le canton peut percevoir un émoulement de 50 centimes suisses, par adresse, mais au minimum Frs 50.- par demande, pour l'élaboration de listes d'entreprises extraites du registre cantonal des entreprises.

²La commune fixe l'émoulement pour l'élaboration de listes d'entreprises extraites de son registre des entreprises. L'émoulement communal ne peut, cependant, pas être supérieur à celui perçu par l'Etat.

Art. 8 LEAE – Données

¹Le registre des entreprises comprend les données suivantes :

1. l'identité complète de l'entreprise avec descriptif du genre d'activité;
2. la date de début et de cessation d'exploitation de l'activité.

Art. 6 RLEAE – Informations répertoriées dans le registre

¹La commune tient à jour, dans son registre des entreprises, les données suivantes :

- a) la raison sociale ;
- b) la forme juridique ;
- c) un descriptif d'activité ;
- d) le statut de l'entreprise (actif/radié/inconnu) ;
- e) l'adresse, la localité, le district, le numéro de téléphone professionnel, l'adresse Internet le cas échéant ;
- f) la date de début et de fin de l'activité économique ;
- g) le numéro du registre du commerce et la date d'inscription dans ce registre ;
- h) le capital social de l'entreprise ;
- i) le nom, le prénom de(s) associé(s) ou de(s) administrateur(s) ;
- j) la nationalité de l'entreprise ;
- k) le numéro de fax, l'adresse électronique ;
- l) le nombre d'employé(e)s.

²Les données de l'alinéa 1 lettres a) à h) sont publiques.

B. DONNEES POUR LE REGISTRE DES ENTREPRISES

RAISON SOCIALE						
FORME JURIDIQUE						
DESCRIPTIF D'ACTIVITE						
STATUT DE L'ENTREPRISE		ACTIF				
ADRESSE					NO	
CP		LOCALITE				
DISTRICT	*****					
NUMERO DE TELEPHONE PROFESSIONNEL						
ADRESSE INTERNET						
DATE DE DEBUT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE						
DATE DE FIN DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE						
NUMERO DU REGISTRE DU COMMERCE						
DATE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE						
CAPITAL SOCIAL DE L'ENTREPRISE						
NOM, PRENOM DE(S) ASSOCIE(S) OU DE(S) ADMINISTRATEUR(S)						
NOM				PRENOM		
NOM				PRENOM		
NOM				PRENOM		
NATIONALITE DE L'ENTREPRISE						
NUMERO DE FAX			ADRESSE ELECTRONIQUE			
NOMBRE D'EMPLOYE (E)S						

A remettre à la commune du lieu d'exploitation de l'entreprise